académie Versailles
éducation nationale enseignement supérieur recherche

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

Inscription suite à candidature
FCIL Tourneur Fraiseur sur machines conventionnelles

LYCÉE POLYVALENT GUSTAVE MONOD

Lycée Polyvalent
Gustave Monod
71 Av de Ceinture
95880
Enghien Les Bains

Inscription

FCIL
Tourneur
Fraiseur

Affaire suivie par
Monsieur **SOUCHU**,
Directeur délégué
aux formations

Tél.
01.39.89.89.16
01 39 89 32 41

Mail.
Douglas-johann.souchu
@ac-versailles.fr

Site.
www.lyc-polyvalent-monod-enghien.fr

Ci-joint.
Accord préalable
Planning de formation

Madame, Monsieur,

Suite à la formulation de vos vœux sur l'interface Parcoursup, vous avez candidaté à une formation de type **FCIL F**ormation **C**omplémentaire d'**I**nitiative **L**ocale **Tourneur Fraiseur sur machines conventionnelles.** **Votre formation débutera le lundi 28 septembre 2020.**

Cette formation vous permettra d'arriver sur le marché du travail avec une première expérience professionnelle, voilà de quoi séduire les entreprises. Les objectifs : proposer une formation en lien étroit avec les entreprises et leurs besoins, vous rendre polyvalent.

Cette formation est une formation professionnelle **avec obligation de stage**. Le stage est un élément prépondérant de la formation. Nous vous invitons d'ores et déjà à démarcher des entreprises dans le cadre de votre stage (stage au sein d'une société de mécanique avec parc machines conventionnelles et numériques).

A cet effet, vous trouverez ci-joint

- Un accord préalable, document à faire compléter par l'entreprise d'accueil et à nous retourner,
- Le planning de formation pour l'année 2020-2021.

Votre **P**ériode de **F**ormation en **M**ilieu **P**rofessionnel peut prendre plusieurs formes, **un stage de longue durée** couvrant la totalité de l'année scolaire (même employeur) OU de **deux périodes de stage d'une durée de 8 semaines** (employeurs différents) *cf.* le calendrier ci-joint.

Sachez que la gratification pour un stage longue durée est obligatoire dès lors que le stagiaire est présent dans l'organisme d'accueil à partir de la 309e heure incluse, même de façon non continue. Le montant minimum versé au stagiaire pour chaque heure de présence effective est de 3,75 €.

Restant à votre disposition pour de plus amples renseignements et au plaisir de vous accueillir prochainement au sein de notre établissement.

Cordialement,
Douglas SOUCHU,
Directeur délégué aux formations